

E FOOT 38

Procès Verbal N° 470



SAISON 2019-2020

*Journal officiel
du District de l'Isère de Football*



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

BUREAU.....	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION DES ARBITRES.....	6
COMMISSION DELEGATIONS.....	8
COMMISSION FEMININES	9
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	11
COMMISSION FUTSAL	13
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	15
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	17
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	18
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE....	19
COMMISSION TECHNIQUE.....	20
COMMISSION DEP. TERRAINS.....	25

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.ffp.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
Toute une banque
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer. Récompenser. Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com



bonne impression
La confiance, ça se mérite. **SAMSUNG**
BUSINESS



Banque Alimentaire
de l'Isère

BUREAU

REUNION DE BUREAU DU MARDI 4 FEVRIER 2020

Présents : Bouat, Giroud-Garampon, Louis, Mallet, Montmayeur, Raymond

En mission : Muffat Joly

Excusé : Truwant

Assistent : Boulord, Mazzoleni

Courrier UNION NORD ISEROISE DE FOOTBALL

La réponse que vous a donnée par pv la commission des règlements est la seule réponse qui pouvait vous être donnée. Dossier transmis à la CDA concernant l'arbitre du match pour application de sanction.

Dossier U13 D4 : VER SAU-IZEAUX du 25 janvier 2020

Prenant en compte les mails transmis par les 2 clubs avant le jour du match, mails tardifs et qui n'ont pu être traités par le district. Considérant que l'intérêt de faire jouer les enfants de cette catégorie, qui plus est sur le dernier niveau, doit être la finalité, le bureau demande à la commission des règlements de rouvrir le dossier et de faire jouer ce match à une date que fixera la commission sportive.

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 4 FEVRIER 2020

JOURNÉE NATIONALE DES BÉNÉVOLES 2020

La FFF programme chaque année, à l'occasion de la Finale de la Coupe de France, une journée dédiée aux bénévoles.

Pour cette nouvelle édition, le District participe bien sur à cette belle fête du football et vous invite à proposer la candidature d'un ou d'une de vos bénévoles pour participer à cette belle aventure.

Cette journée qui se déroule en réalité sur 2 jours aura lieu **samedi 25 et dimanche 26 avril 2020**.

Match et spectacle au programme.

A noter qu'il sera procédé à un tirage au sort, parmi les candidatures reçues. Le coupon réponse disponible sur notre site (<https://isere.fff.fr/simple/journee-nationale-des-benevoles-2018/>) doit nous parvenir pour le **19 FEVRIER 2020** dernier délai.

APPEL À CANDIDATURES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Assemblée Générale d'Été du District

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le **vendredi 19 juin** en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 28 février 2020.

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.



APPEL À CANDIDATURES : JOURNÉE NATIONALE

U7-U9 le 6 juin 2020.

Les clubs intéressés par l'organisation de cette journée peuvent candidater par courrier ou mail en précisant s'il existe une préférence pour la catégorie U7 ou U9, et le nombre de terrains à disposition.

Les candidatures sont à adresser pour le 1er mars au plus tard.

APPEL À CANDIDATURES : FINALES DES COUPES DE L'ISÈRE

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

Le 6 juin 2020 : Finales Jeunes

Le 7 Juin 2020 : Finales Seniors

Le 14 Juin 2020 : Finales Féminines

Les candidatures sont à adresser au District pour le 5 mars date butoir.

Cahier des charges à la demande, auprès du District.

TRESORERIE

FMI NON RETOURNEE

Du 1° Février 2020

Amende 75 €

ECHIROLLES	U15D2
FC2A	U15D3
SASSENAGE	U15D3

FM NON RETOURNEE

Du 25 Janvier 2020

Amende 75 €

BALMES NORD ISERE	U13D2
BATIE DIVISIN	U13D3
NOTRE DAME DE MESSAGE	U13D4
BALMES NORD ISERE	U13D4
CROLLES	FUTD2

FORFAIT GENERAL U15

Du 3 Février 2020

Amende 68 €

SASSENAGE	U15D3
-----------	-------

NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS

Du 27 Janvier au 2 Février 2020

Amende 11 €

MISTRAL FC 2	CIFU13
MISTRAL FC 3	CIFU13
VALLEE BLEUE	CIFU13
PAYS VOIRONNAIS FUTSAL	FUTD1
VEZERONCE HUERT	U18FA8D1
ASPTT	ENTA11D1

FORFAIT JOURNEE

Du 27 Janvier au 1° Février 2020

Amende 32 €

EYBENS	U18D2
GIERES	U18D3
GR FURE ISERE	U18D3
REVENTIN	U18D3
VINAY	U15D3
BATIE MONTGASCON	U15D3
ASPTT	ENTA11D1

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JANVIER 2020

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.



Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 11 Février 2020.

582053 VIRIEU FUTSAL R.C.
664082 UMICORE FOOT

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : CROLLES – SAINT ALBIN L. – CAMBIONE M. – MAREY A. – NAVARRO T. – FC 4 MONTAGNES – TOUIOUAR A. – DE CARVALHO G. – MERLIN D. – SAINT FORT R. – NUXERETE FUTSAL – BEDAR N. – NASRI R. – BOUKHALFA A. – DI CHIARO Y. – DE CARVALHO G. – NAVARRO S.

APPEL : IZEAUX - UNIFOOT

REGLEMENTS : HAGLI G. – VEZERONVE HUERT – IZEAUX – UNIFOOT – ASIEG – GIERES – OLIMO NDUMBU D. – CHIRENS - NIVOLAS

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	mmuffat-joly@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 04 FÉVRIER 2020

PRESIDENT : METE Orhan (excusé)

Secrétariat : J. SABATINO.

Présent : J. VELOSO.

À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICIENT EN D1 ET D2

RAPPEL FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Rappel: consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel: rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

COMMISSION MEDICALE DU DISTRICT :

Informations du docteur SCELLIER Christian concernant les examens cardio des arbitres saison 2020-2021

Informations concernant les nouveaux et les anciens arbitres de district sur la nécessité de passer les examens suivants :

Arbitres de plus de 18 ans :

1 échographie cardiaque. Pour ceux en ayant déjà passé une, faire parvenir le compte rendu (si pas déjà fait) au secrétariat du district. Pour ceux qui n'en n'ont jamais passé, prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour pouvoir la passer au cours du premier semestre 2020. Envoyer le compte rendu au secrétariat du District.

De plus pour les arbitres de plus de 35 ans : une épreuve d'effort est dorénavant obligatoire à partir de 35 ans puis tous les 5 ans. Donc, de même, ceux en ayant déjà passé une doivent envoyer au secrétariat le compte rendu (si pas déjà fait). Et ceux n'en n'ayant pas encore passé doivent prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour la passer dans le courant du 1er semestre 2020. Puis adresser le compte rendu au secrétariat du District.

Les arbitres qui n'auront pas fait cette démarche se verront refuser la délivrance de leur licence l'été prochain tant que l'examen demandé ne sera pas réalisé. Et étant donné les délais auprès des cardiologues ils risquent de rater le début de saison.

COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

LAURA FOOT : transmission des rencontres du 22/23 février 2020 pour désignations des officiels.

SECRETARIAT :

Fiches de renseignements arbitres : BEN MAHREZ
Mohamed El Abed – CHANNY Shaïne

COURRIERS CLUBS :

FC CANTON DE VINAY : pris note de votre courrier, transmis au responsable concerné pour suite à donner, concerne plusieurs commissions du District.

ESPOIR FUTSAL 38 : report de match pour gymnase non disponible, match de retard du 08/02/2020 à 13 H - D2 - ESPOIR FUTSAL 38 / NUXERETE FUTSAL, remis à une autre date, pris note.

US CORBELIN : absence arbitre match U15 du 01/02/2020, US CORBELIN / FC BALMES NORD ISERE, transmis au responsable pour suite à donner.

AS FONTAINE : absence arbitre match U15 D3 du 01/02/2020, FONTAINE / CHIRENS, transmis au responsable pour suite à donner.

USVO : absence arbitre match D4 Poule A du 02/02/2020, USVO / AS TUNISIENS, transmis au responsable pour suite à donner

CS VOREPPE : courriers concernant leurs rencontres de la journée du 01/02/2020, pris note, concerne plusieurs commissions du District.

FC 4 MONTAGNES : courrier concernant match U18 du 01/02/2020, VOREPPE / FC 4 MONTAGNES pris note, concerne plusieurs commissions du District.

US CHATTOISE : demande pour candidature arbitre pour un jeune né le 08/03/2006, pour couvrir leur club au statut de l'arbitrage, concerne la commission du statut de l'arbitrage, les dates de la nouvelle formation initiale en arbitrage sont à définir avec la LAURAFOOT et elles vous seront communiquées au plus tôt.

COURRIERS ARBITRES :

ARSLANTAS Deniz : nous signale qu'il ne peut plus officier le dimanche matin en féminines à 8 pour raisons familiales, pris note.

BEDAR Nadir : rapport de match en tant que tuteur de l'arbitre, match U15 D3 Poule D –CS VOREPPE – VINAY FC, pris note, concerne plusieurs commissions du District.

CAMBIONE Maxime : problème de paiement avec le club de BOURGOIN qui lui doit la somme de 31,85 € pour le match de coupe Isère du 18/01/2020 – OYEU – BOURGOIN, transmis pour suite à donner.

MIMOUN Mohamed : demande les résultats des examens ligue du 19 /01/2020, transmission au plus tôt.

BERRABHA Abdel : indisponibilité pour cause de maladie, merci de nous dire pour votre date de reprise.

ZIEGLER Boris : certificat médical pour indisponibilité jusqu'au 23/02/2020, pris note.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 04 FEVRIER 2020

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : MM.BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, HESNI MOHAMMED

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2019-2020.

COMMUNICATION POUR LES DÉLÉGUÉS :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club

DESIGNATIONS :

Samedi 08 Février 2020				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U15 D1 Poule B	SEYSSINS	SAINT MAURICE L'EXIL	DUTCKOWSKI Yoan	Frais au Club de Saint Maurice l'Exil
U15 D2 Poule A	ABBAYE	CLAIX	VACHETTA Michel	Frais au Club de Claix
U18 D1 Poule A	USVO	CROLLES	AHMED HEZAM Zine	Caisse de Péréquation
U18 D1 Poule B	MOS 3R	SAINT MAURICE L'EXIL	DURAND Nicolas	Caisse de Péréquation
U18 D2 Poule B	SEYSSINET	SAINT ANDRE LE GAZ	NAVARRO Sébastien	Frais aux 2 Clubs
U18 D3 Poule A	AJA VILLENEUVE	GONCELIN	DIASPARRA Guillaume	Frais au Club de Goncelin
U18 D3 Poule B	PONT DE CLAIX	CLAIX	GUEDOUAR Ridha	Frais aux 2 Clubs



U18 D3 Poule C	VOREPPE	ECHIROLLES SURIEUX	CICERON Fabien	Frais au Club de Voreppe
Coupe F Marchiol	ISLE D ABEAU	NIVOLAS	MALLET Marc	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 09 Février 2020

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D4 Poule Poule C	FORMAFOOT 2	LCA FOOT 38	EL RHAFARI Reda	Frais aux 2 Clubs
Coupe F Marchiol	VEZERONCE	SEYSSINS	BENZEGHIBA Tofik	Frais aux 2 Clubs
Coupe F Marchiol	SAINT MARTIN D HERES	SAINT CASSIEN	MORE Claude	Frais aux 2 Clubs
Coupe F Marchiol	VALLEE GRESSE FC	DOLOMIEU US	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs
Coupe F Marchiol	ST GEORGES COMMIERS	FORMATFOOT BIEVRE	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs
Coupe L Balthazard	TURC VERPIL-LIERE 2	CVL 38 2	SOUDANI Hamid	Frais aux 2 Clubs

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 4 FÉVRIER 2020

Président : Jacques Issartel
Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Courriers : SAINT SIMEON DE BRESSIEUX, VAREZE, GT A C N D, CROLLES, VALLEE DE LA GRESSE, TOUVET TERRASSE, EYBENS, GT NIVOLAS TOUR ST CLAIR, RACHAIS, MOIRANS

CHALLENGE FESTIVAL U 13 F

1e TOUR

Le 8 février rencontres triangulaires, les deux premières équipes seront qualifiées pour la finale départementale du 04 Avril 2020

Même format que le challenge U 13 G, utilisation de la feuille de plateau spécifique pour ce 1° tour, le défi jonglage à disputer avant les matchs. En cas d'égalité de points à l'issue des 3 rencontres, c'est le défi jonglage qui détermine le classement

Site ACND : à ST GEORGES D' ESPERANCHE: 13 H 45 (défi jonglage) 14 h debut des Rencontres ACND, VEZERONCE HUERT, GPT NIVOLAS TOUR ST CLAIR

Site de CROLLES : à CROLLES : 10 h30
CROLLES, GF 38, GUC FF



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 470 **JEUDI 6 FEVRIER 2020**

Site de VALLEE DE LA GRESSE : 10h30
VALLEE DE LA GRESSE, ND MESSAGE, FC SUD ISERE

COURRIER : NOTRE DAME DE MESSAGE

Pour vos matchs U 13 G du 8 février contre EYBENS 6 et PIERRE CHATEL 2, trouvez une date de repli que vous communiquerez au responsable de la catégorie U 13

FOOT ANIMATION

Dans le cadre de la journée de la femme, le rassemblement U 8 F à U 11 F sera organisé le 8 mars 2020, de 9 h 30 à 11 h 30, sur le site central de Moirans

A cette occasion toutes les dirigeantes féminines seront à l'Honneur

Merci à chaque club de renseigner la commission féminine sur l'identité des dirigeantes féminines qui seront présentes

CHAMPIONNAT SENIORS

D 1 :

Journée 6 Artas Charantonay Nord Dauphiné / Voiron Moirans reportée au 11 Avril 2020

D 2 :

Journée 5 Moirans / Valmontoise reportée à une date ultérieure

Journée 9 Valmontoise / Pont de Beauvoisin reportée au 26 Avril 2020

CHAMPIONNAT U 18

Poule A :

Journée 4 : FC2A / Rachais reportée à une date ultérieure

Journée 1 : Touvet Terrasse / Eybens reportée au 25 Avril 2020

CHAMPIONNAT U 15F

Rappel des règles, devoirs et préconisations pour chaque club :

Préparer le terrain avec notamment le positionnement des poteaux de coin (ou autre cônes)

Interdiction à tout public de pénétrer sur le terrain, leur place est derrière la main courante (seuls sont autorisés sur le banc, 3 membres licenciés du staff + les remplaçantes inscrits sur la feuille de match + d'éventuels délégués du club inscrits sur la feuille de match)

les bancs de touche étant du même côté (grande cage foot à 11)

Accueillir les clubs visiteurs et, entre autre, les accompagner à leur vestiaire

Protocole d'avant match avec l'entrée des 2 équipes sur le terrain

Collation de fin de match prise avec les 2 équipes

Pour la 2e phase, remplir les feuilles concernant le Challenge Claude Montpied et les faire parvenir au district

COUPE MONIQUE BERT SENIORS A I I

Tour de cadrage le 23 février 2020

La rencontre Valmontoise / ACND reportée au 1° Mars 2020

RAPPEL

La commission rappelle que les courriers **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMININES** et non à la **SPORTIVE !**



Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer
Systématiquement : **la catégorie, la poule et la journée !!!**

Toujours d'Actualité

- La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral
- Pour jouer le samedi matin, il faut l'accord du club adverse
- Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G
- Lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles d'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit de même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014)
Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires.

Le Président J. Issartel
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

RÉUNION DU MARDI 4 FÉVRIER 2020 – PV 470

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel CFE (Commission Foot Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr
116. Fassin : noté (FM).

COORDONNEES

Arbitres : Riad NASRI, 06.21.62.45.26.
Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77.
Terrains ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69.
Correspondants Foot à 8 et à 11 : <https://isere.fff.fr/category/foot-entreprise/>, Coordonnées.

FOOT A 8 ET A 11, COUPE FUTSAL-ENTREPRISE

La date et le lieu de la 7ème édition de la Coupe Futsal-Entreprise (coupe organisée par la Commission Futsal **uniquement pour les équipes participant aux compétitions Foot Entreprise et Foot Senior à 8 & Entreprise**) ne sont pas encore déterminés. Les équipes intéressées (5 à 10 joueurs par équipe) doivent **s'inscrire auprès de la Commission Futsal**. Pour tout renseignement, contacter la commission Futsal ou la commission Foot Entreprise.

COUPE A 11 ENTREPRISE

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

B04. GSE – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 10/02/2020, 20h00. Espagnac, Grenoble.

B04. CD Varcès – CEA 1 ST.

Lundi 10/02/2020, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin-sur-Isère.

Exempt (10/02/2020) : Air Liquide.

A03 CEA 2 Grenoble – Belledonne.

Lundi 30/03/2020, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

B05. CD Varcès – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 30/03/2020, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin-sur-Isère.

B05. Air Liquide – CEA 1ST.

Lundi 30/03/2020, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

Exempt (30/03/2020) : GSE.

COUPE SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T04. Umicore – Biliieu.

Lundi 10/02/2020, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matchs à jouer semaine du 10 au 13/02/2020

T04. Saint-Martin d'Hères – Deux Rochers 2.

T04. Eybens – Métropolitains.

T04. Seyssins – Fasson.

T04. Saint-Paul-de-Varces – Saint-Martin d'Uriage 1.

T04. Abbaye – Touvet-Terrasse.

T04. Deux Rochers 1 – Saint-Martin d'Uriage 2.

T04. Fontaine Les Iles – Jarrie-Champ.

Matchs à jouer semaine du 24 au 27/02/2020

RT01. Touvet-Terrasse – Deux Rochers 1.

RT02. Jarrie-Champ – Abbaye.

Matchs à jouer semaine du 02 au 05/03/2020

RT03. Seyssins – Abbaye.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

AJ13. Air Liquide – Belledonne.

Lundi 10/02/2020, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

AJ13. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 2 ST.

Lundi 10/02/2020, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ09. CD Varcès – Air Liquide.

Lundi 17/02/2020, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin-sur-Isère.

J10. GSE – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 17/02/2020, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J10. CEA 2 Grenoble – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 17/02/2020, 20h00. Stade Louis Gaillard, La Tronche.

J10. Belledonne – CEA 1 ST.

Lundi 17/02/2020, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J10. ASPTT 2 ST – Air Liquide : Match reporté au 23/03/2020.

Exempt (17/02/2020) : ASPTT 2 ST.

RJ03. CD Varcès – Belledonne.

Lundi 24/02/2020, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin-sur-Isère.

RJ07. GSE – CEA 2 Grenoble.

Lundi 24/02/2020, 20h00. Espagnac, Grenoble.

RJ07. CEA 1 ST – Air Liquide.

Lundi 24/02/2020, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ02. Belledonne – ASPTT 1 La Poste : Match reporté au 23/03/2020.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J09. Métropolitains – Saint-Martin d'Uriage.

Lundi 03/02/2020, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matchs à jouer semaine du 03 au 06/02/2020

J09. Saint-Martin d'Hères – Fasson.

J09. Jarrie-Champ – Deux Rochers 1.

J09. Exempt : Eybens.

J10. Métropolitains – Eybens.

Lundi 17/02/2020, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matchs à jouer semaine du 17 au 20/02/2020

J10. Saint-Martin d'Uriage 1 – Jarrie-Champ.

J10. Deux Rochers 1 – Fasson.

J10. Exempt : Saint-Martin d'Hères.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matchs à jouer semaine du 03 au 06/02/2020

J09. Abbaye – Umicore.

J09. Saint-Martin d'Uriage 2 – Touvet-Terrasse.

J09. Fontaine Les Iles – Saint-Paul-de-Varces.

J09. Seyssins – Biliieu.

J09. Exempt : Deux Rochers 2.

J10. Umicore – Touvet-Terrasse.

Lundi 17/02/2020, 20h00. Bachelard, Grenoble

Matchs à jouer semaine du 17 au 20/02/2020

J10. Saint-Paul-de-Varces – Deux Rochers 2.

J10. Fontaine Les Iles – Biliieu.

J10. Abbaye – Seyssins.

J10. Exempt : Saint-Martin d'Uriage 2.



COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 04 FEVRIER 2020

Présents : MM. CARRETERO C – GELMO B. - LOUIS J

Excusée : - M.J MUFFAT-JOLY.



La commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFO :

Formation éducateur futsal Module : INITIATION (sur 2 jours – 1° partie du Certificat Fédéral FUTSAL Base).

Cette formation se déroulera le Samedi 22 et Dimanche 23 Février 2020 à Pont de Claix à la Maison des Associations- gymnase Victor Hugo.

Les inscriptions se font sur internet sur le site du DIF à la rubrique FORMATION.

Les U17 ne peuvent jouer en séniors qu'avec le double surclassement **médical**.

Tous les clubs de futsal jouant au plus bas niveau (D2) qui dépendent d'un club libre peuvent faire participer un maximum de 3 joueurs possédant une licence foot libre.

RAPPEL A TOUS LES CLUBS : les changements de dates des rencontres doivent nous être communiqués au minimum 10 jours avant la date de la rencontre par mail.

Coupe Départementale Futsal Séniors :

Tirage des ½ Finales :

JOGA 2 / RC Alpin 2 : Le Samedi 08/02/20 à 17h00 (gymnase Alphonse Daudet, Grenoble).

FO Rivois / Arbre de vie : Le Samedi 08/02/20 à 20h00 (gymnase Pierre Beghin, Moirans).

Coupe Départementale Futsal Jeunes U13 ; U15 ; U18 et Féminines séniors :

Les Finales de Coupe Départementale se dérouleront le Dimanche 01/03/2020 au gymnase Reyniès Bayard 10 rue Léo Lagrange 38100 Grenoble. Le club support est Futsall des Géants

U13 :

Equipes qualifiées pour les phases finales:

FO Rivois, FC Voiron Moirans, USVO 1, Futsall des Géants.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 470 **JEUDI 6 FEVRIER 2020**

FUN Futsal UI5 DI :

Equipes qualifiées pour les phases finales :

Vallée du Guiers et FC 2A.

UI5 :

Equipes qualifiées pour les phases finales:

FC Mistral 1 et Vallée du Guiers 1.

UI8 :

Equipes qualifiées pour la Finale Départementale Futsal :

Deux Rochers 1 et JOGA

Féminines Séniors :

Equipe qualifiées pour la Finale Départementale Futsal :

FO Rivois et As Grésivaudan.

MERCI AUX CLUBS SUPPORTS DE CROLLES- BERNIN ; ESPOIR FUTSAL 38 ; NUXERETE Fs 38 ET FUTSALL DES GEANTS AINSI QUE LEURS MUNICIPALITES POUR LA MISE A DISPOSITION DE LEURS INSTALLATIONS.

Championnat D1 :

3° journée :

Pays Voironnais / L'arbre de Vie 1 : Reporté à une date ultérieure.

10° journée (du 10 /02/2020 au 16/02/2020)

Arbre de Vie 1 / FC Voironnais 1 : Le Vendredi 14/02/20 à 20h30 (gymnase Cossec, Bourgoin Jall)

FO Rivois 1 / Futsal Picasso 1 : Le samedi 15/02/2020 à 20H (Gymnase Pierre Béghin à Moirans)

Nuxerette FS 38 1 / Vie et Partage 2 : Le samedi 15/02/2020 à 20h (Gymnase Charles de Gaulle Noyarey)

Exempt / JOGA 2

Championnat D2 :

3° journée :

Espoir Futsal 38 2 / Nuxerete Fs 38 2 : Date à définir (gymnase de St Alban de Roche).

10° journée (du 10 /02/2020 au 16/02/2020)

Fontaine AS 1 / RC Alpin 2 : Le Dimanche 16/02/20 à 15h00 (Gymnase à définir, Fontaine).

Crolles FC 3 / Mistral Grenoble 1 ; Le samedi 15/02/2020 à 19h (gymnase le Cube à Bernin)

Nuxerette FS 2 / Espoir Futsal 38 2 : Le samedi 15/02/2020 à 17h30 (gymnase Charles De Gaulle Noyarey)

Exempt / Futsall des Géants 2

COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 4 FEVRIER 2020

Présents : MM. BOULORD, REPELLIN HUGOT, BONO

Absents/es – excusés/ées : Mme BLANC MM. GALLIN, ROBIN, PINEAU

COURRIERS

US LA BATIE MONTGASCON / NIVOLAS : U15 – D3 – POULE G - MATCH non joué du 01/02/2020

Match à jouer à une date fixée par la commission sportive.

ST PAUL DE VARCES / POISAT : SENIORS – D3 – POULE A - MATCH non joué du 26/01/2020.

Match non joué – terrain impraticable (courrier de M. l'arbitre officiel)

Match à jouer à une date fixée par la commission sportive.

MOIRANS / VALMONTAISE : FEMININES – D2 – POULE A – MATCH du 09/02/2020

Manque accord du club de VALMONTAISE.

Réponse pour le 10/02/2020.

TERRAIN SUSPENDU

N°41 : U.S.VILLAGE OLYMPIQUE 2

L'équipe de l'USVO 2 est priée de nous communiquer pour le lundi 17 février 2020 au plus tard, le lieu de la rencontre

D5-A : USVO 2 / ST MARTIN D'HERES 3 du 23/02/2020

REOUVERTURE DE DOSSIER

N° 76 : VERSAU / IZEAUX - U13 – D4 - Match du 25/01/2020

Considérant ce qui suit :

Le courrier du club de VERSAU

Le PV N° 467 Commission sportive p 16

« *tous les matchs reprogrammés le 25/01/2020 doivent être joués impérativement* »

Les reports de matchs ne peuvent être accordés que par la commission compétente.

Par ces motifs, la CR décide match perdu par pénalité aux 2 équipes

VERSAU (-1 (moins un) point – 0 but)

IZEAUX (-1 (moins un) point – 0 but)

Le compte-rendu de la réunion de bureau de ce jour.

Par ces motifs, la CR décide match à jouer à une date fixée par la commission sportive.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère Football, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football de l'Isère.

DECISIONS

N° 78 : VOIRON MOIRANS FC 2 / CHIRENS FC 1 – U18 – D3 – POULE D – MATCH DU 01/02/2020.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **CHIRENS FC** pour la dire recevable : (joueurs mutés)

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du match, il s'avère que 9 joueurs du club de VOIRON MOIRANS FC 1 possèdent une licence avec cachet mutation.
- L'article 30 des règlements généraux du District Isère de Football (joueurs mutés) :



« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'Age, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux (nouveau texte) »

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de VOIRON MOIRANS FC 2 pour en reporter le bénéfice au club de CHIRENS FC 1

VOIRON MOIRANS FC : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

CHIRENS : (3 (trois) points, 1 (un) but)

Score de la rencontre : 1/1

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N° 79 : NIVOLAS 2 / RUY MONTCEAU 2 – SENIORS – D4 – POULE E – MATCH DU 01/02/2020.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de NIVOLAS pour la dire recevable : Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de RUY MONTCEAU.

Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

La dernière rencontre officielle contre SAINT MARTIN D'HERES 2 a eu lieu le 14/12/2019

Sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère Football, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football de l'Isère.

N° 80 : VILLENEUVE / GIERES – U18 –D3- POULE B – MATCH DU 01/02/2020.

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant ce qui suit :

Le mail du club de GIERES

Le courrier de la mairie de GRENOBLE (terrains municipaux)

Le mail de l'arbitre officiel

Le PV 468 du jeudi 23 janvier 2020, page 24

La modification faite sur footclubs le mardi 28/01/2020.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par forfait au club de GIERES pour en reporter le bénéfice au club de VILLENEUVE.

GIERES : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

VILLENEUVE : (3 (trois) points, 1 (un) but)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère Football, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football de l'Isère.



CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JANVIER 2020

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 11 Février 2020.

582053 VIRIEU FUTSAL R.C.
664082 UMICORE FOOT

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD 06 31 65 96 77

SECRETAIRE

Lucien BONO

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

REUNION DU 4 FEVRIER 2020

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / G.Bouat / D. Guillard / D. Marchal / B.Buosi / C. Maugiron / A. Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Arrêtés Municipaux pour le 1er et 2 Février : Susville ; Vinay ; St Joseph de Rivière.

U10 U10/U11 U11

U11 Poule G : Mettre EXEMPT à la place de BOURGOIN 2

U11 Poule H : Mettre BOURGOIN 2 à la place de l' EXEMPT

U10 Poule O : Supprimer St Siméon de Bressieux

U10 Poule R : Mettre EXEMPT à la place d'Olympique Nord Dauphiné

U11 Poule F : plateau de **Bourgoin Filles** reporté au 15 Février (Challenge U13 Filles)

U11 Poule C : plateau de **Crolles Filles** reporté au 15 Février (Challenge U13 Filles)

U10 Poule M : plateau de **Crolles Filles** reporté au 15 Février (Challenge U13 Filles)

U10/11 Poule A.C : plateau de **Nivolas Filles** reporté au 15 Février (Challenge U13 Filles)

U10/11 Poule X : consulter le PV de la semaine prochaine pour les changements

U10/11 Poule Y : Journée 2, St Joseph de Rivière organisera le plateau

Responsable Claude MAUGIRON Tél : 07 77 20 71 86

U15 A II

Courrier : BATIE MONTGASCON dossier transmis aux règlements.

D3 : Poule D: SASSENAGE 2 forfait général.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U18

D2 Poule B : Journée 6 du 08/02/20 Seyssinet / ST André le Gaz est maintenue à 15h30 manque accord de St André le Gaz

D3 Poule B : Journée 5 du 14/12/19 reprogrammé au 25/01/20 non joué Sud Isere 2 / USVO 2 est reprogrammé au 29/02/20

D3 poule D : Journée 1 du 01/02/20 St Joseph de Rivière / Vinay est reprogrammé au 22/02/20

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

Le Président
L.Mazzoleni

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 14 février 2020 au lundi 17 février 2020

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 15 février 2020

Plateau U8-U9

FC2A/FC ÉCHIROLLES/AC POISAT à 13h30

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 15 février 2020

Match Féminines U18 à 8

FC2A/FC CROLLES à 13h00

Match U18 D3

FC2A 3/FC SURE 2 à 16h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 15 février 2020

Match U13 D4

AJAT VILLENEUVE 2/GF38 5 à 13h30

Match U13 D1

AJAT VILLENEUVE/FC ST MARTIN D'HÈRES à 13h30

Match U18 D3

AJAT VILLENEUVE/FC ST MARTIN D'URIAGE à 17h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 15 février 2020

Plateau U8/U9

AS BAJATIÈRE/US PORTUGUAL/

AS FONTAINE à 10h30

Match U13 D4

AS BAJATIÈRE/US GIÈRES 2 à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 15 février 2020

Plateau U8-U9

ASIEG/FC ÉCHIROLLES/AS SURIEUX à 10h30



Match U13 D3
ASIEG/US SASSENAGE à 13h30
lundi 17 février 2020
Match Foot Entreprise MÉTROPOLITAINS/EYBENS à
20h00

**STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL
(Synthétique)**

samedi 15 février 2020
Plateau U6/U7
FC MISTRAL/AC SEYSSINET/GF38 Filles/
UOP à 10h30
Match U13 D2
FC MISTRAL/G.FURE ISÈRE à 13h30
Match U15 D3
FC MISTRAL 2/ST GEORGES DE COMMIERS à 15h30
Match seniors D1
ASIEG/AC SEYSSINET 2 à 20h00

**STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL
(GAZON)**

samedi 15 février 2020
Match U13 D4
US ABBAYE 2/OC EYBENS 7 à 13h30
Match U13 D2
US ABBAYE/FC2A à 13h30
Match U15 D2
US ABBAYE/FC MISTRAL à 15h30

**STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2
FOOTBALL (SYNTHÉ)**

vendredi 14 février 2020
Match Vétérans
GSE/US SASSENAGE à 20h00
samedi 15 février 2020
Match U15 D3
FC2A 2/FC PONT DE CLAIX à 14h00
dimanche 16 février 2020
Match U14 R1
GF38/OC EYBENS à 12h00

Match seniors D2
ASIEG 2/FC CROLLES à 15h00
lundi 17 février 2020
Match Foot Entreprise
GSE/ASPTT 3 à 20h00

**STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL
(SYNTH.)**

samedi 15 février 2020
Plateau U10
GF38 2/AS ST PRIEST/SUD AZERGUES à 10h30
Plateau U10
GF38/AS ST PRIEST/AIX LES BAINS à 10h30
Match U15 D3
GF38 FILLES 3/FC SEYSSINS 3 à 13h30
Match U18 D1
FC2A/USVO à 16h30
Match seniors D2
FC2A/US RO-CLAIX à 19h00
dimanche 16 février 2020
Match U15 R1
GF38/OC EYBENS à 12h00
Match Féminines R2
GF38 3/E.S MEYTHET à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 15 février 2020
Match U15 D3
AS BAJATIÈRE/FC BOURG D'OISANS à 14h00

**STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN
SYNTHETIQUE**

samedi 15 février 2020
Match U13 D3
USVO 3/FC VALLÉE GRESSE à 14h00
Match U18 D3
USVO 2/US GIÈRES à 16h00
dimanche 16 février 2020
Match seniors D4
TURCS DE GRENOBLE/ES PIERRE CHATEL à 15h00

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 4 FEVRIER 2020

Présents : Mr. H. GIROUD-GARAMPON, J. DA CUNHA VELOSO. J. SABATINO.

Excusés: O. METE, C. FARRAT, D. FRANZIN, F. NARDIN.

Confirmation du mail transmis par le président de la commission à l'ensemble des membres de la commission.

Celle-ci se réunira le **MARDI 25 FEVRIER à 18H30**

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 4 FEVRIER 2020

PPF U13 Garçons nés en 2007 2nd TOUR DETECTION

Date : MERCREDI 12 FEVRIER 2020

RdV : à 13H45 Fin RASSEMBLEMENT : 16h30

Lieu du Rendez-vous :

STADE ESPACE SP JOEL GRISOLLET AVENUE DU STADE 38080 L'ISLE D'ABEAU

Liste joueurs convoqués :

NOM	PRENOM	CLUB
LUYAT	TITOUAN	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
MANIGUET	EDDY	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
MASCARIN	ROMAIN	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
DA SILVA	ADRIANO	A.C. SEYSSINET PARISET
SEBTI	YACINE	A.C. SEYSSINET PARISET
POIZAT	DAMIEN	A.C. SEYSSINET PARISET
VUNDA	TEJI	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
LUANGA MAKAYABU	DAN	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
MALENGANTUMBA	NOUNOU	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BAGDAD	YSSAM	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
HOUZET	GASPARD	U.S. DOLOMOISE
MEYSENE	RAPHAEL	E.S. DE MANIVALA ST ISMIER
LAFARGUE	JEREMY	E.S. DE MANIVALA ST ISMIER
RANAIVOSON	LUCAS	E.S. DE MANIVALA ST ISMIER
DOS REIS BORGES	ENZO	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BOMBRUN	HUGO	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BOREL	GAETAN	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BUTTARD	MATHIS	F.C. D'ECHIROLLES
EL ABED	JESSIM	F.C. D'ECHIROLLES
GIANNONE	ENZO	F.C. D'ECHIROLLES
SEKERCI	MALIK	F.C. D'ECHIROLLES
ADUMEAU	BENJAMIN	F.C. D'ECHIROLLES
SCHUBLER LECART	MATHIS	F.C. BOURGOIN JALLIEU
VOILAND	BASILE	F.C. BOURGOIN JALLIEU
MARTINEZ	TIMEO	F.C. BOURGOIN JALLIEU
DANDEVILLE	Stan	F.C. BOURGOIN JALLIEU
OUAZIL EL YALAOUI	ZAKARIA	F.C. LA TOUR ST CLAIR
NYINDONG JEAN	WILLIAM	F.C. LA TOUR ST CLAIR
ABDESSELEM	NEHYL	ISLE D'ABEAU F.C.
TERRY	TOM	MOS3R FOOTBALL CLUB

SIMIAND	LOUCA	U.S. LA MURETTE
N'DIAYE	SOULEYMANE	O.C. D'EYBENS
JAZOULI	ADAM	O.C. D'EYBENS
OUAJIF	NAEL	O.C. D'EYBENS
JAMPY	ARTHUR	O.C. D'EYBENS
YAHIA BEY	ILIAN	O.C. D'EYBENS
JANDOT	BIRAM	O.C. D'EYBENS
FAYANT	NICOLAS	O. NORD DAUPHINE
MYAL	AMIR	U.S. REVENTINOISE
LARTAUD	SACHA	U.S. REVENTINOISE
CHEYNEL	ULYESSE	U.S. REVENTINOISE
VINEY	NATHANAEL	F.C. SEYSSINS
GOUADMA	ILIES	O. ST MARCELLIN
TORELLI	ENZO	O. ST MARCELLIN
BITH	NATAO	O. ST MARCELLIN
YACOUBA	ABDEL-MALIK	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
DJOHOR	AMOR	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
GOURI	NAEL	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
KHALIFA	ADIL	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
MADOUR	MARWANE	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
GIRERD	BAPTISTE	VALLEE DU GUIERS F.C.
GARCIA	KAÏS	VALLEE DU GUIERS F.C.
TRILLAT	LEO	VALLEE DU GUIERS F.C.
GABAREL	MATHIS	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
MERCIER PANOU	TRISTAN	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
GILOW	ENZO	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
GIGI VEGAS	EDOUARDO	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
CLOT GODART	ROMAIN	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
JARLAUD	THEO	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
GELLENS	ALLOIS	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
AHMED CHAOUCH	DJILIAN	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
BAUDA	ANDI	GRENOBLE FOOT 38
MONFRAIX	DORIAN	GRENOBLE FOOT 38
KHADDACHI	KARIM	GRENOBLE FOOT 38
KALMANI	KHALIS	GRENOBLE FOOT 38
DIAMONIKA MASALA	JEANCY	GRENOBLE FOOT 38
LOMBARD	ARTHUR	GRENOBLE FOOT 38
ZARIOH	ILYES	GRENOBLE FOOT 38
KRAFT	QUENTIN	GRENOBLE FOOT 38
BAKALI WAWINA	JOYS	GRENOBLE FOOT 38

INFO : Les sessions de Formations ci-dessous sont complètes !

- Cff1 du 24 au 27 février 2020
- Cff3 du 9 au 13 mars 2020
- Modules U9 et U11 de mars 2020
- Cff2 du 14 au 17 avril 2020



FORMATION FUTSAL DECOUVERTE

LES 22 ET 23 FEVRIER 2020 A PONT DE CLAIX A PONT DE CLAIX

PENSEZ A VOUS INSCRIRE – IL RESTE DES PLACES

CERTIFICATION CFF3

19 FEVRIER 2020

Lieu Sassenage

Liste des inscrits :

Nom prénom	Club d'inscription à la Formation
AHANGA Tshenge	A. S. PONTCHARRA
AIT OUARET Abdelkader	F.C. D'ECHIROLLES
AZIZI Mohamed	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BAKHALK Mehdi	O.C. D'EYBENS
BOUHAZAMA Kamal	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BRIET Loic	CANDIDAT
BUISSON Emanuel EXCUSE	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
CAM Metin	A.S.F. PORTUGAIS
CAZES Corentin	O. ST MARCELLIN
CHAVANT Richard	F.C. COTE SAINT ANDRE
COCUZZA Davy	U.S. JARRIE CHAMP
COSNARD Josselin	F.C. BALMES NORD ISERE
DE HARO Antoine	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
DEBOULLE Serge EXCUSE	ASF PORTUGAIS
DESPLANCHES Anthony	F.C. SEYSSINS
DONOSO Claudio	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
DONOSO Marcelo	O.C. D'EYBENS
EHRET Alexandre	CVL 38 FOOTBALL CLUB
GERVASONI Jean Francois	F.C. DES QUATRE MONTAGNES
GHARBI Aymen	GRENOBLE FOOT 38
GUERRAICHE Ghouleme	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
IMOUNGA Louis	A. S. PONTCHARRA
LA ROCCA Hugo	ENT.S. DU RACHAIS
MECCA Gaetan	GIERES
MECHATI Farouk	MISTRAL F.C. GRENOBLE
MERLIN Axel	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
RAIMO Jean Luc	RAIMO
SYLLA Mohamed	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
VARELAS Michael ANNULE	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
VARGAS Cedric	U. S. BEAUVOIR ROYAS
VIVACQUA Lucie	CLAIX F.
WARRAK Samir	SAINT MARTIN D'HERES F. C.

FORMATION CFFI

24 AU 27 FEVRIER 2020

Lieu ECHIROLLES

Liste des inscrits :

Nom prénom	Club d'inscription à la Formation
BERNARD COLOMBAT Severine	A.S. CESSIEU
BOUCHAREB Nourddine	U.S. CHATTOISE
BOUDE Melvin	O.C. D'EYBENS
BOUDIAF Ahmed	F.C. D'ECHIROLLES
BOUTIN Hugo	A. S. VER SAU
BUTIN Leo	A. S. VER SAU
CHARDON Matthias	GRENOBLE FOOT 38
CHENAVIER Didier	U. S. BEAUVOIR ROYAS
DA CRUZ Miguel	F.C. SEYSSINS
DE RIEMACKER Melissa	GRENOBLE FOOT 38
DELBOS Robin	A.S. D'OYEU
DIACKO Adama	GRENOBLE FOOT 38
DIALLO Cheick	F.C. D'ECHIROLLES
FABBRI Enzo	A.S. D'OYEU
FERHI Zahi	F.C. D'ECHIROLLES
FONTAINE Audric	C.S. VOREPPE
GRAND Dorian	U. S. BEAUVOIR ROYAS
GUILLARD Damien	CLAIX F.
LORENZI Manuela	F.C. SUD ISERE
MACHADO Ludovic	ST. CHABONNAIS
MARTINS NUNES Isabel	CLAIX F.
PEREIRA Elisabete	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
PIOMBO Aurelien	U. S. BEAUVOIR ROYAS
POTDEVIN Antoine	C.S. VOREPPE
RABIER Yoan	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
REVIAL Theo	A.C. SEYSSINET PARISSET
REYMOND Paul	F.C. CROLLES BERNIN
SALOS Killian	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
SAUNIER Kevin	A.S. CESSIEU
WAZABI Anais	GUC FOOTBALL FEMININ
ZARZOUR Mustapha	F.C. SEYSSINS



FORMATIONS 2019-2020

Inscription aux certifications

2018-2019	2019-2020
<p>1^{ère} inscription : automatique par le District suite à la formation initiale</p>	<p>1^{ère} Inscription : <u>en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire suite à la formation initiale</p> <p>Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification</p> <p>Maximum : 3 éducateurs par club</p> <p>Retour rapport stage : J-10</p>
<p>2^{ème} inscription ou plus (suite à échec au 1^{er} passage ou absence) : demande de réinscription par mail au District</p>	<p>2^{ème} inscription ou plus (suite à échec au 1^{er} passage ou absence) : Inscription <u>en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire</p> <p>Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification</p> <p>Maximum : 3 éducateurs par club</p> <p>Retour rapport stage : J-10</p>

Important : Ne sont acceptés que 2 ou 3 candidats du même club par formation

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 04 FÉVRIER 2020

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission : Pour joindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

MAIRIES : FOUR - LA MURETTE - OYEU – ST GEOIRE EN VALDAINE - VOREPPE

LAURA FOOT : GONCELIN

CLUBS : CHIRENS FC – FORMAFoot BIEVRE VALLOIRE – CS FOUR - OC EYBENS - OYEU – US LA MURETTE
- ST GEOIRE en VALDAINE

Courriers reçus :

MAIRIES : LA MURETTE

CLUBS : FORMAFoot BIEVRE VALLOIRE – OC EYBENS

Demande d'Avis Préalable: – SEPTEME (en cours)

Eclairage:

- Classement à prévoir : CHIRENS – COUBLEVIE (Dalmassière – Plan menu Est) - ST SAUVEUR

- Confirmation: ST GEORGES de COMMIERS NNI383880101 – 109lux – FU= 0.77 – Em/EM = 0.55 – Niveau EFOOTA11

GONCELIN NNI 381810201 – 132lux – FU = 0.74 – Em/EM = 0.42 – Niveau E5 jusqu'au 27/01/2021.

ST CHEF NNI 383740101 – 123lux – FU=0.74 – Em/EM = 0.45 – Niveau E5 jusqu'au 27/01/2021

Installation Sportive :

- Classement à prévoir : ST GEORGES DE COMMIERS – ROCHE - GRENOBLE (ARGOUGES)

- Confirmation : FROGES stade « MARAIS MARIUS » - NNI 381 750 101 Niveau 5 Gazon jusqu'au 13/01/2030

ST HILAIRE de LA COTE stade Municipal – NNI 383 930 101 – Niveau 5 gazon jusqu'au 13/01/2030

Avis Technique Favorable: Club de **PONTCHARRA** peut utiliser l'installation Sportive « ILE FRIBAUD » suite au courrier de la Mairie de PONTCHARRA pour la mise aux normes au niveau 5 de cette installation pour la saison 2019/2020

Club **FC LA COTE ST ANDRE (U15 et U18D1)** pour utiliser l'installation Sportive Terrain synthétique avec vestiaires du gymnase.

Club de **FROGES** suite aux problèmes rencontrés sur le terrain principal « MARIUS MARAIS » (pelouse dégradée), le club de FROGES peut utiliser son terrain annexe (**Stabilisé**) pour ces rencontres officielles. Cette aire de jeu possède le classement de niveau 6.

Club de **ROCHE**, suite à un échéancier transmis à la CDTIS, le terrain municipal de ROCHE peut être utilisé en compétition officielle pour la saison 2019/2020. Le classement définitif de cette installation sera effectué dans les prochaines semaines.

Club **ASP BOURGOIN**, peut utiliser l'installation sportive de « **PRE-POMMIER** ». Installation en cours de classement au niveau 5SYE. La CDTIS donne un avis technique favorable tout en faisant remarquer que le **club organisateur** doit prévoir la sécurité des joueurs lors du trajet aux sanitaires (extérieur).

Le club **OL ST MARCELLIN** peut utiliser l'installation sportive de **SORANZO 2** (Synthétique)

Installation en cours de classement pour le niveau **6SYE**. La CDTIS donne un avis technique favorable tout en faisant remarquer que le club organisateur doit prévoir la sécurité des officiels et joueurs.

CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

La **CDTIS** rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations

Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'Assemblée Générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition.

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

RAPPEL : ACCESSION

Dans le cadre d'une accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité au présent règlement devra être réalisée dès la 1ère année, possibilité de renouveler 1 voire 2 ans.

Le délai prévu, en ce cas fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation Sportive et la CDTIS, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	D1 –D2	D1
Niveau 6	D3 à D5	D2 - D3
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

Rappel : Installations Sportives :

1 - Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utiliser le ou les terrains de **replis classés** à votre disposition.

Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

Rappel Sécurité sur aire de jeu : Pour les buts repliables, ceux-ci en position repliée, devront respecter la largeur de la zone de dégagement de 2.50m minimum.

Dans le cas où cette largeur ne serait pas respectée, prévoir de réduire la largeur de l'aire de jeu (Symétrique) de façon à obtenir cette largeur de sécurité.

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

NOUVEAUX DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2019 / 2020

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers: BEAUVOIR DE MARC - MEYLAN

Note aux clubs : Il est demandé à tous les clubs de faire suivre les informations ci-dessous aux municipalités, collectivités qui ont des projets **(d'Equipements, de Transports et d'Emploi sur la saison 2019/2020)**. De prendre contact avec la Commission FAFA pour étudier la faisabilité du projet.

Courriers adressés par mail : terrains@isere.fff.fr

Important : Pour tous les travaux d'équipements importants **(Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages)**

il est impératif de faire une **demande d'Avis Préalable avant de faire une demande FAFA.**

Avis préalables :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive

- Demande d'avis préalable pour un éclairage

Renvoyez-les, accompagnés des pièces complémentaires, à la CDTIS-ISERE (pour trouver).

Ne pas attendre le mois d'avril 2020 pour présenter les dossiers FAFA, il sera trop tard

Les Nouveaux dispositifs « FAFA 2019 – 2020 », peuvent être consultés sur la page d'accueil du District de l'ISERE

Les Nouvelles Fiches Projet 2019-2020

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_emploi_clubs_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_equipement_clubs_collectivites_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_beach_soccer_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_foot5_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_futsal_exterieur_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_transport_clubs_2019_2020.pdf

Ce dispositif est ouvert à la fois aux instances Fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ».

Nous vous invitons à suivre le lien ci-après, <https://www.fff.fr/fafa>, afin de découvrir la page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques et les différentes natures de projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

D'autre part, dans le cadre du partenariat établi entre la LAuRAFoot et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les projets « équipements » portés par les collectivités ou les clubs peuvent prétendre à l'attribution d'une aide financière complémentaire allouée par le Conseil Régional au titre du schéma de cohérence régionale du football en joignant à leur demande FAFA le document suivant :

Formulaire de demande de subvention Région Plan Football. Formulaire à demander à la commission

RAPPELS :

L'instruction des dossiers F.A.F.A doivent exclusivement s'effectuer via l'outil informatique.

La commission F.A.F.A du District de l'ISERE tient à préciser que tout dossier transmis qui sera jugé administrativement incomplet, sera automatiquement renvoyé au porteur de projet. Le porteur de projet disposera **d'un délai d'un mois** à compter de la notification du rejet de sa demande pour présenter à nouveau un dossier complet.